

bre. Je compte que le Gouvernement reconnaîtra la valeur et l'importance de cette résolution.

L'une des questions les plus importantes qui se présentent à nous aujourd'hui est, je crois, celle du transport. C'est un problème qui occupe l'opinion publique depuis quelques années, et qui, sans doute, s'imposera encore plus à notre attention, cette année. Pendant les quelques dernières années, on s'est plaint des prix de transport élevés et on les a critiqués, disant que ces prix sont si élevés à cause des salaires excessifs versés aux employés de chemins de fer. Comme je me suis occupé, de diverses façons, de la construction et de l'exploitation des voies ferrées, non seulement en ce pays, mais aussi aux Etats-Unis et comme j'ai eu l'avantage d'étudier l'état des chemins de fer, non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi sur le continent européen, au cours des vingt dernières années, je crois pouvoir parler de cette question avec quelque connaissance de cause, en particulier au point de vue de l'employé de chemins de fer. Je suis persuadé qu'on a fait une propagande bien organisée pour tromper l'opinion publique au sujet du haut prix de transport par voie ferrée et pour créer l'impression qu'il est dû aux salaires des employés de chemins de fer. On a organisé une propagande dans le but de créer cette impression; je désire étudier un moment cet aspect de la question, étant donné ma position à l'égard des ouvriers et parce que je suis en contact immédiat avec les ouvriers, les employés de chemins de fer et le problème ferroviaire. Mon seul but est de porter les faits véritables à la connaissance de la Chambre et de ceux qui s'intéressent à la question. Plusieurs sont venus me voir et j'ai discuté avec eux ce problème, leur disant qu'on les avait induits en erreur en leur faisant croire que les prix de transport élevés sont le résultat direct des hauts salaires versés aux employés de chemins de fer. Les ouvriers ne s'intéressent au prix du transport qu'autant que ce prix aura pour résultat la prospérité des voies ferrées et du pays; ils ne demandent, et, que je sache, n'ont tenté d'obtenir, que la reconnaissance de leurs droits légitimes. J'espère que le Parlement ne soulèvera pas la question des salaires quand le temps viendra d'étudier la fixation des prix de transport. Je crois que les directeurs de nos diverses compagnies de chemins de fer sont parfaitement capables de fixer le salaire de leurs employés, et à ce propos j'aimerais citer un passage d'un discours prononcé par sir Henry Thornton:

Les syndicats ouvriers existent. On ne peut s'en débarrasser, et il vaut beaucoup mieux travailler de con-

cert avec eux que de les combattre. J'ai acquis une vaste expérience des questions ouvrières, des deux côtés de l'Atlantique, plus particulièrement peut-être en Angleterre, et je n'ai jamais rencontré encore un chef de syndicat ouvrier ou un syndicat ouvrier qui agit autrement que d'une manière loyale.

Il ajoute:

Je ne vois pas pourquoi se renouvelleraient sans cesse les querelles entre le capital et le travail. Je crois que le travail, traité convenablement, répondra toujours à notre attente.

Je crois que les ouvriers adopteraient pratiquement la même attitude. C'est un fait bien connu que l'état des ouvriers canadiens est aussi satisfaisant, aujourd'hui, qu'en tout autre pays; mais, à cause de l'impression fausse, comme je l'appellerais, qui a été créée, peut-être par les membres de cette Chambre, non pas directement mais indirectement, à l'effet que les salaires ont été cause d'un certain état de choses, je désire m'arrêter un peu à ce point.

Au mois de septembre, l'an dernier, on demanda à la commission des chemins de fer de réduire les prix de transport. Si je ne me trompe, la cause n'a pas encore été instruite. La requête fut présentée le 11 septembre 1924, et en demandant une réduction des prix de transport, les requérants prétendaient que les salaires des employés doivent être réduits. Je crois que la compagnie qui a présenté la requête fait partie de l'Association des manufacturiers, et j'ose prétendre que son acte était une tentative prémeditée de créer dans le public l'impression que les salaires des employés de chemins de fer sont trop élevés. La requête fut présentée par la Tudhope Anderson Company Limited, de Winnipeg, laquelle possède une usine dans la ville d'Orillia (Ont.). Elle demanda à la commission des chemins de fer:

...un jugement déclarant que tous les présents tarifs du transport, fixés et publiés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien et par la compagnie du chemin de fer National-Canadien et que l'ensemble des prix sur lesquels sont fondés les tarifs ainsi fixés et publiés, et qui sont inclus dans ces tarifs, sont injustes, excessifs, créent une disparité de traitement et sont contraires aux dispositions de la loi des chemins de fer; et que ces prix, tels qu'ils sont fixés et publiés, constituent une exaction injuste, déloyale et déraisonnable au détriment des expéditeurs et des consommateurs de marchandises au Canada, et extorquent injustement des expéditeurs et des consommateurs de marchandises au Canada de grandes sommes d'argent, et que, pour assurer une saine politique nationale et l'égalité de traitement entre les expéditeurs et les consommateurs de marchandises au Canada, d'un côté, et lesdites compagnies de voies ferrées et leurs employés, de l'autre, ils devraient être interdits et abolis.

La compagnie ajoute:

Les dits tarifs, le régime des prix de transport des marchandises qu'ils consacrent ainsi que les exactions auxquelles ils donnent lieu sont absurdes, injustes, préjudiciables et exorbitants, en raison de ce que dans l'élaboration de ces dits tarifs on fait la large part à